

COMMUNE DE WITTENHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM
- SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025 -**

MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance à 18 h 30 en souhaitant une cordiale bienvenue aux élus municipaux. Il salue également les auditeurs, la représentante de la presse locale ainsi que les collaborateurs administratifs.

Présents : M. Antoine HOMÉ, Maire - Mme Ginette RENCK, M. Philippe RICHERT, Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, M. Joseph WEISBECK, Mme Christiane Rose KIRY, M. Pierre PARRA, Mme Alexandra SAUNUS, M. Hechame KAIDI, Mme Ouijdane ANOU, Adjoints au Maire - Mme Rebecca SPADI-VOEGTLER, M. Joseph RUBRECHT, Mme Naoual BRITSCHU, M. Philippe FLAMAND, Mme Anne-Alexandra ROMANIEW (jusqu'au point 15), Mme Sonia ZIMMERMANN, M. Christian ROTH, M. Norbert REINDERS, M. Annunziato STRATI, M. Maurice LOIBL, Mme Martine DELERS, Mme Sylvie MURINO, M. Stephan FREY, Mme Clélia GUENIN, M. François ROTH, Mme Ghislaine BUESSLER.

Ont donné procuration : Mme Anne-Alexandra ROMANIEW (à partir du point 16) à M. Antoine HOMÉ, Mme Chantal RUBINO à M. Philippe RICHERT, Mme Corine SIMON à Mme Ghislaine BUESSLER.

Excusés : M. Christophe BLANK, Mme Anne-Alexandra ROMANIEW (à partir du point 16), Mme Chantal RUBINO, Mme Corine SIMON.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : le Maire Monsieur Antoine HOMÉ

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2025
3. Communications diverses
4. Mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire - Information
5. Finances Communales - Décision modificative n°1 - Budget Ville
6. Finances Communales - Décision modificative n°2 - Budget Eau potable subdélégation m2A
7. Finances Communales - Budget Primitif 2025 - Commissariat de police
8. Finances communales - Budget Primitif 2026 - Eau potable subdélégation m2A
9. Finances communales - Droits et tarifs municipaux 2025 - Création de nouveaux tarifs de vente du bois
10. Personnel communal - Modification de l'état des effectifs
11. Personnel communal - Précisions relatives à la quotité de travail dans le cadre d'emplois temporaires

Rapporteur : la 1^{ère} Adjointe au Maire Madame Ginette RENCK

12. Solidarité avec l'Aude - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de l'Aude

Paraphe du Maire

Rapporteur : l'Adjoint au Maire Monsieur Joseph WEISBECK

13. Affaires foncières - Mise en place d'une servitude de cour commune entre la Poste et la Ville
14. Logement communal – Renonciation à des recettes pour un logement situé 10 rue de la Capucine

Rapporteur : l'Adjoint au Maire Monsieur Pierre PARRA

15. Rénovation du Chevalement Théodore - Plan de financement prévisionnel des travaux
16. Restauration de l'église Sainte-Barbe - Plan de financement prévisionnel des travaux
17. Rapport d'activité 2024 de CITIVIA - Information
18. Rapport d'activité 2024 du Syndicat "Territoire d'Énergie Alsace" - Service public de l'électricité - Information

Rapporteur : l'Adjointe au Maire Madame Alexandra SAUNUS

19. Rentrée scolaire 2025-2026 - Information

Rapporteur : l'Adjoint au Maire Monsieur Hechame KAIDI

20. Société de gymnastique des MDPA - Avenant financier 2025/2 à la convention pluriannuelle d'objectifs

Rapporteur : la Conseillère Municipale Déléguée Madame Rebecca SPADI-VOEGLER

21. Transition écologique - Projet intercommunal de réseau de chaleur urbain - Délégation de Service Public « Mulhouse Centre Agglomération »

Rapporteur : le Conseiller Municipal Délégué Monsieur Philippe FLAMAND

22. Recensement de la Population - Nomination et modalités de rémunération du coordinateur communal et des agents recenseurs
23. DIVERS.
 - 23 A – Date du prochain Conseil Municipal
 - 23 B – Manifestations à venir
 - 23 C – Adultes relais
 - 23 D – Octobre rose
 - 23 E – Folie Flore

MONSIEUR LE MAIRE débute cette séance en informant l'Assemblée qu'une petite fille dénommée Alaa est née au Super U le 1^{er} septembre 2025. La maman domiciliée à Wittenheim a été assistée lors de l'accouchement par un employé du magasin, ancien pompier. Elle se porte bien tout comme l'enfant.

Dans un registre bien plus triste il évoque le drame survenu le 6 septembre dernier et le décès du jeune garçon de 14 ans. L'adolescent était domicilié à Kingersheim et circulait à trottinette à Wittenheim lorsqu'il a été percuté par une voiture. L'accident a eu lieu à hauteur du 30 rue de Verdun. La victime était gravement blessée lorsque les pompiers sont intervenus sur les lieux et est malheureusement décédée peu de temps après des suites de ses blessures, une fois transportée à l'hôpital Émile-Muller de Mulhouse.

Il signale que le conducteur de la voiture qui a percuté l'adolescent a été mis en garde à vue le 6 septembre 2025. Une enquête est ouverte et confiée au commissariat de Wittenheim. La maman de l'adolescent, qui se trouvait aussi sur les lieux, a également été prise en charge par les pompiers.

MONSIEUR LE MAIRE, au nom de l'assemblée, tient à apporter tout son soutien à la famille de la victime à laquelle il présente ses sincères condoléances.

Il aborde ensuite les troubles à l'ordre public qui ont été constatés du vendredi 19 septembre au dimanche 21 septembre à l'occasion d'un mariage. En effet, des véhicules de sport ont effectué des rodéos et perturbé la tranquillité des habitants. Il précise avoir rédigé un communiqué de presse pour dénoncer ces comportements dangereux et déplore que certains individus profitent de ces moments festifs que sont les mariages pour commettre des actes délictueux.

Il précise que la Police Nationale et le Sous-Préfet ont été prévenus et qu'une importante présence policière a été déployée afin de sécuriser les lieux.

MONSIEUR LE MAIRE tient à rappeler que face à ce type de troubles graves, seule la Police Nationale dispose des moyens légaux et humains pour intervenir efficacement. Il explique qu'une Police Municipale dont le champ de compétences est limité par la loi, n'aurait pas eu la capacité d'agir face à de tels événements.

Il indique que la Ville de Wittenheim reste pleinement mobilisée aux côtés des services de l'État pour garantir la sécurité et la tranquillité de tous.

Il signale à ce propos que samedi 27 septembre 2025 un nouveau mariage est susceptible de générer des désordres et qu'il a d'ores et déjà obtenu un renforcement des effectifs de police. Il indique également avoir pris un arrêté municipal permettant de verbaliser à hauteur de 135 € les véhicules de sport commettant des infractions. De plus, la Ville a informé les services des Douanes car ces véhicules sont souvent loués à l'étranger.

Puis, il annonce qu'au regard de cette situation la décision a été prise de ne plus célébrer temporairement de nouveaux mariages les samedis. Il précise toutefois que cette mesure ne concernera pas ceux pour lesquels les bans ont déjà été publiés.

MONSIEUR LE MAIRE considère qu'il est regrettable de devoir appliquer cette mesure alors que la majorité des citoyens est respectueuse mais il n'est pas tolérable que l'ordre public soit ainsi troublé.

Il tient à adresser ses remerciements à Monsieur le Sous-Préfet et aux forces de la Police Nationale du commissariat de Wittenheim pour leur action rapide et déterminée, ainsi qu'aux habitants pour leur vigilance et leurs nombreux signalements.

Enfin, il indique que la Ville est extrêmement déterminée et que contrairement aux propos qui circulent sur les réseaux sociaux, la réquisition de véhicules et le report d'un mariage doivent remplir des conditions très précises.

Madame SAUNUS revient sur le mariage du 20 septembre et explique qu'elle a reçu les futurs mariés avant la cérémonie pour leur expliquer la présence des forces de l'ordre et les sensibiliser au respect des concitoyens. A la demande de la mariée, à l'issue de la cérémonie elle a également pu évoquer le sujet avec les invités et les inciter à respecter le code de la route.

MONSIEUR LE MAIRE pour conclure indique que la Ville, en lien avec les services de l'Etat, met tout en œuvre pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques.

POINT 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

En Alsace-Moselle, un fonctionnaire municipal qui assiste à la séance sans participer aux débats peut être désigné comme secrétaire de séance.

Il assiste le Maire lors de la séance, vérifie le quorum et la validité des pouvoirs. Il rédige à l'issue du Conseil Municipal le procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- désigne Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance.

POINT 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2025.

POINT 3 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de :

pour les vœux à l'occasion de leur anniversaire :

- Monsieur FLESCH,
- Madame FLESCH Géraldine,
- Madame SAUVAGE Danièle.

pour la subvention accordée par la Commune :

- L'A.C.I.W. - Ecole de Musique « Les claviers »,
- l'association IAB (Initiatives Alsace Burkina),
- l'association Groupe Rodolphe.

pour les différents travaux réalisés au sein du local de l'association :

- Le club de pétanque de Jeune-Bois

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des communications diverses.

POINT 4 - MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - INFORMATION

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en vertu de la délibération du 5 juin 2020 adoptant les délégations du Conseil Municipal au Maire, complétée par les délibérations n°6 du 3 juin 2022 et n°13 du 21 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication des éléments ci-dessous.

EMPRUNTS

Le Conseil Municipal est informé que la Ville a contracté auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE un emprunt de 1 000 000 € (un million d'euros), aux conditions suivantes :

Taux :	indexé livret A + 0,7% (soit 2,4 %)
Durée :	15 ans
Frais de dossier :	1 000 €
Amortissement :	trimestriel linéaire

Le Conseil Municipal est informé que la Ville a contracté auprès de la CAISSE DES DÉPOTS un emprunt de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros) pour le financement de la rénovation de l'éclairage public, aux conditions suivantes :

Taux :	2,78%
Durée :	13 ans
Amortissement :	trimestriel linéaire

ACHAT PUBLIC

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la liste des marchés publics attribués est périodiquement communiquée au Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, les états concernant l'exécution des marchés pour la période du 7 juin 2025 au 25 août 2025 sont retracés pages 280 à 281.

❖ L'annexe Marchés simples répertoriés en trois catégories :

- Fournitures
- Prestations de services et intellectuelles
- Travaux

❖ L'annexe Accords-cadres répertoriés en trois catégories :

- Fournitures
- Prestations de services et intellectuelles
- Travaux

La procédure de consultation utilisée principalement est celle des marchés à procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Annexe 1 : Marchés du 7 juin 2025 au 25 août 2025**Fournitures**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant HT	Date d'attribution
			NEANT		

Prestations de services et intellectuelles

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant HT	Date d'attribution
NGM	38630	Veyrins Thuellin	Prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux	15 908,34 €	24/07/2025

Travaux

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant H.T.	Date d'attribution
PONTIGGIA	68270	Wittenheim	Aménagement rue du Markstein - lot 2 éclairage public	35 530,00 €	07/07/2025
SADT	67130	Russ	Construction d'installations sportives polyvalentes - lot 2 rénovation du terrain de basket	23 850,00 €	21/07/2025
SADT	67130	Russ	Construction d'installations sportives polyvalentes - lot 1 création d'un terrain multisports	32 025,00 €	21/07/2025
PONTIGGIA	68270	Wittenheim	Rénovation de l'éclairage public de la Ville de Wittenheim - lot 1 relamping LED de l'éclairage public	1 200 000,00 €	24/07/2025
ETPE	68440	Steinbrunn-le-Haut	Rénovation de l'éclairage public de la Ville de Wittenheim - lot 2 travaux de mise aux normes des armoires EP	156 755,00 €	24/07/2025
STPM	68500	Guebwiller	Ecole élémentaire Louis Pasteur - évacuation des eaux pluviales de toiture	12 940,00 €	24/07/2025
NGE PAYSAGES	68270	Wittenheim	Travaux de clôtures et de portails sur les sites communaux	15 900,63 €	24/07/2025

Annexe 2 : Accords-cadres au 7 juin au 25 août 2025

Accords-cadres : fournitures

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant maximum H.T.	Date d'attribution
NEANT					

Accords-cadres: prestations de services et intellectuelles

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant maximum H.T.	Date d'attribution
FABRICANT DE SIEGE SAS ACT 2	24750	Boullazac Isle Manoire	Rénovation des fauteuils du Cinéma Gérard Philipe	50 000,00 €	23/06/2025

Accords-cadres: travaux

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant maximum H.T.	Date d'attribution
NEANT					

LOCATIONS

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, le Conseil Municipal est informé de la location des biens de la Commune (logements et garages communaux) aux conditions ci-dessous. Les loyers sont révisibles au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice IRL.

N° décision	Nature du bien	Adresse	Index	Surface	Date entrée	Durée location	Loyer/mois	Agent	Conciergerie
26/2025	Garage	10 rue de la Capucine			01/07/2025	3 ans + 3 ans	27,48 €	oui	non
30/2025	Appartement	13 rue de Bourgogne	29	105	01/08/2025	3 ans + 3 ans	503,18 €	oui	oui

DOMMAGE AUX BIENS :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Observations
27/07/2025	2 Bacs à fleur HS + 4 panneaux de signalisation	138 rue d'Ensisheim	Expertise en-cours
28/07/2025	Vandalisme	Salle F. Cornet	Expertise en-cours

RESPONSABILITE CIVILE :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Observations
12/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	ERZ	Déclaré PNAS
18/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Garage Meyer	Déclaré PNAS
23/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Parking Norauto	Déclaré PNAS
23/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Place St-Michel	Déclaré PNAS
24/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Rue Saint-Cloud	Déclaré PNAS
02/07/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	34 rue de l'Ancienne Filature	Déclaré PNAS
17/07/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Place Emile Zola	Déclaré PNAS
26/08/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Rue de la Capucine	Déclaré PNAS
26/08/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Rue de Kingersheim	Déclaré PNAS

REMBOURSEMENTS :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Estimation des dégâts	Remboursement Assurance
17/01/2025	Lampadaire HS Rue Jean Jacques Henner	Rue Jean-Jacques Henner	2 780,40 €	2 780,40 €

FLOTTE AUTOMOBILE :

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Observations
24/06/2025	Rue de Ruelisheim / un véhicule a percuté l'arrière de l'IVECO en stationnement	Rue de Ruelisheim	Déclaré à Groupama le 24/06
27/08/2025	Le véhicule de la ville a heurté le retro d'un véhicule en stationnement	Rue des Mines	Déclaré à Groupama le 28/08

DELIVRANCE ET REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, le Conseil Municipal est informé que du 14 juin au 26 août 2025 :

- 1 nouvelle concession de tombe a été octroyée,
- 1 nouvel emplacement a été attribué dans le columbarium,
- 15 concessions de tombes ont été renouvelées,
- 1 emplacement dans le columbarium a été renouvelé.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

1. Entre le 30 avril 2025 et le 22 juillet 2025, 57 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées, pour lesquelles la Municipalité a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références cadastrales
19 rue de Guebwiller	Maison individuelle	117 m ²	8,17 ares	32 0263

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références cadastrales
5 rue Pasteur	Maison jumelée	76,67 m ²	6,78 ares	63 0040
4 place du Donon	Appartement + cave + garage	69,61 m ²	210,31 ares	05 0394, 05 0396, 05 0489, 05 0491, 05 0492
102 rue de la Camargue	Maison accolée	NC	3,94 ares	26 0137, 26 0411, 26 0424
103 rue de la Camargue	Maison accolée	157 m ²	4,32 ares	25 0102
10 rue du Ballon	Maison individuelle	125 m ²	5,15 ares	05 0371
5 rue du Rhône	Garage	NC	83,88 ares	41 0233
150 rue du Millepertuis	Appartement + cave + annexe	76,20 m ²	8,74 ares	57 0457
203 rue du Docteur Albert Schweitzer	Maison jumelée	NC	8,10 ares	71 0007
20 rue des Blés	Maison individuelle	115 m ²	4,67 ares	04 0509, 57 0692
2B rue Honoré de Balzac - Lotissement "Les Sylvines"	Terrain		4,47 ares	57 0835
6 rue Colette - Lotissement les "Sylvines"	Terrain		5,17 ares	57 0837, 57 0838,
9 rue de l'Ancienne Filature	Appartement + cave	47,28 m ²	78,44 ares	42 0177
9 rue de la Résistance	Appartement + 2 caves	76,68 m ² 23m ² cave	10,12 ares	68 0003, 68 0004
2 rue du Markstein Résidence "La Forêt"	Appartement + cave	81 m ²	162,17 ares	05 0465, 05 0429, 05 0445

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références cadastrales
9 rue de l'Ancienne Filature "Bât. 3"	Appartement	78,19 m ²	78,44 ares	42 0177
Rue de la Camargue	Garage	15 m ²	0,15 ares	26 0325
36 rue du Pelvoux	Maison	111 m ²	3,63 ares	04 0350
22 rue du Muguet	Maison individuelle	120 m ²	5,9 ares	77 0090
7 rue du Sénateur Gégauff	Maison ainsi que terrain attenant	98,89 m ²	4,73 ares	05 0431
8A rue du Loucheur	Maison individuelle	175 m ²	10,65 ares	05 0406
rue du Loucheur	Appartement + cave + garage - Bâtiment en co-propriété	60,36 m ²	82,11 ares	06 0032
1 Impasse de la Lavande	Maison individuelle	193,71 m ²	7,68 ares	48 0195, 48 0197
110 rue d'Ensisheim	Entrepôt à usage commercial	NC	40,77 ares	32 0590, 32 0592, 32 0594
102 rue de la Camargue	Maison accolée	NC	3,94 ares	26 0137, 26 0424, 26 0411
9 rue de Franche-Comté	Terrain construit		0,01 are	68 C/0068
7 rue de Franche-Comté	Terrain		0,04 are	68 A/0069, 68 B/0069
2 rue d'Illzach	Immeuble d'habitation (4 appartements) + 2 garages	214,48 m ²	2,61 ares	42 0074, 42 0157
166 rue du Millepertuis	Immeuble d'habitation	658,73 m ²	32,87 ares	12 0314, 12 0204

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références cadastrales
rue de la Forêt	locaux d'activité	NC	7,17 ares	05 0568
3 rue du Basilic	Maison accolée	79,6 m ²	6,69 ares	78 0009
43 rue de Turenne	Maison individuelle	103 m ²	10,99 ares	61 0032
7 rue des Cévennes	Appartement	80,52 m ²	8,79 ares	05 0430
213 rue du Dr Albert Schweitzer	Maison individuelle	143 m ²	7,01 ares	71 0235, 71 0236
132 rue d'Ensisheim	Maison individuelle	142 m ²	9,06 ares	32 0728
8 rue du Ventron	Appartement + cave + garage	86,62 m ²	210,31 ares	05 0394, 05 0396, 05 0489
37 rue de Sultz	Maison individuelle	124,94 m ²	10,79 ares	13 0183, 13 0185
1 rue du Berry	Maison jumelée	85 m ²	5 ares	73 0065
11 rue du Peuplier	Maison individuelle	93,04 m ²	4,15 ares	34 0225
rue Loucheur	Appartement + cave + garage	61,30 m ²	210,31 ares	05 0394, 05 0396, 05 0489
rue du Markstein	Garage		162,17 ares	05 0429, 05 0445, 05 0463
9 rue du Chêne	Maison individuelle	136 m ²	5,03 ares	33 0104
rue du Markstein	Appartement + cave	88,22 m ²	112,16 ares	05 0454, 05 0468
rue d'Illzach	Terrain		9,28 ares	41 0660

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références cadastrales
2 rue Hansi	Appartement + 2 parkings	73,05 m ²	16,02 ares	54 0127
14 rue de Colmar	Appartement + cour + garage + terrasse	123 m ²	6,79 ares	63 0108, 63 0126, 63 0123
14 rue Gustave Flaubert	Maison individuelle	170 m ²	3,14 ares	57 0741
4 rue du Romarin	Appartement + cave	64,09 m ²	6,54 ares	77 0175, 77 0078, 77 0176, 77 0194, 77 0196, 77 0076
12 rue des Marguerites	Maison accolée	64 m ²	3,48 ares	83 0191
rue du Markstein	Appartement + cellier	80,11 m ²	112,16 ares	05 0454, 05 0468
8 rue Paul Eluard	Maison individuelle	NC	5,58 ares	31 0507
24 rue du Markstein	Local d'activité	120,81 m ²	7,17 ares	05 0568, 05 0611, 05 0612
19 rue Rapp	Maison accolée	82 m ²	5,53 ares	60 0014
2 rue du Ventron	Appartement + cave	NC	210,31 ares	05 394, 05 396, 05 489
26 rue de Colmar	maison individuelle	118,10 m ²	12,04 ares	60 0092, 60 0095
10 rue Charles Darwin	Maison individuelle	NC	7,91 ares	65 0105, 65 0109, 65 0118
7 rue de Franche-Comté	Maison individuelle, piscine, pergola et abris de jardin	140 m ²	6,60 ares	68 (détachement parcelles 0069 et 0068 en cours)

2. Entre le 30 avril 2025 et le 22 juillet 2025, 2 déclarations d'intention d'aliéner relatives à une zone d'activité économique ont été présentées à m2A pour lesquelles l'agglomération a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m ²	Superficie du terrain	Références cadastrales
2 rue du Ried	Bâtiment industriel	1630 m ²	70,63 ares	52 0295, 52 0298
5 rue de la Guadeloupe	Bureaux + entrepôt	138 m ²	4,64 ares	52 0384

PLAINTES DEPOSEES PAR LA VILLE

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de déposer des plaintes, le Conseil Municipal est informé que du 14 juin au 26 août 2025 :

6 plaintes ont été déposées :

- 16 juillet 2025 : Détérioration d'un établissement scolaire (bris de vitres aux sanitaires extérieurs – Elém. Curie)
- 06 août 2025 : Intrusion et dégradations (salle de sport Florimont Cornet)
- 11 août 2025 : Dégradations (boîte aux livres de la MJC Fernand-Anna)
- 20 août 2025 : Dégradations (véhicule minibus Service Jeunesse sur parking Espace Roger Zimmermann)
- 22 août 2025 : Intrusion et dégradations (salle de sport Florimont Cornet)
- 22 août 2025 : Dépôt sauvage (sur terrain Ville, rue de La Forêt)

PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération en date du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence relative au fait « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ».

Un contentieux du personnel est en cours et est référencé comme suit : dossier n°2409054 relatif à un agent non titulaire ayant déposé auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg un recours de la décision prise à son encontre par Monsieur le Maire de la Commune de Wittenheim.

La Ville de Wittenheim a confié la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats QUARTIS de Strasbourg.

DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LA COMMUNE

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a reçu du Conseil Municipal délégation pour procéder, dans tous les cas, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT. Ont ainsi été déposées :

- le 8 avril 2025, pour l'école élémentaire Bastian sise rue de la Résistance à Wittenheim une Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) ainsi qu'un Permis de construire ;

- le 28 avril 2025, une Déclaration préalable pour l'école élémentaire Sainte-Barbe sise 18A rue Bruat à Wittenheim.

POINT 5 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget Ville a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

La décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	57 390,00 €	57 390,00 €
FONCTIONNEMENT	46 200,00 €	46 200,00 €
TOTAUX	103 590,00 €	103 590,00 €

Les ajustements portent principalement pour la section d'investissement sur :

- Chapitre 20 : ajustement des crédits d'études des projets et des opérations en cours pour le Commissariat de police et l'école élémentaire Fernand-Anna,
- Chapitre 21 : ajustements en fonction des montants prévisionnels et réalisés et imprévus : achat de bordures de tombes au cimetière, extension de réseau électrique, grosses réparations sur véhicules, paniers de basket, mobilier urbain, vidéoprojecteur salle Sainte-Marie, terrain multisports,
- Chapitre 23 : ajustements des crédits de travaux en fonction des réalisations.

Les crédits de recettes en investissement sont constitués principalement par la déconsignation des sommes réservées pour les extensions du réseau électrique lorsque la réglementation imposait aux collectivités de payer une partie du coût de l'extension.

Les crédits sont ajustés en section de fonctionnement comme suit :

- Chapitre 011 : crédits complémentaires pour les produits d'entretien professionnels pour le CTM, pour les locations de matériel pour les manifestations, pour l'entretien bois et forêts (Sahel Vert), en études pour la confection du Règlement Municipal des Constructions et en honoraires informatiques (One Spatial) et contentieux (Vulcan, Stocamine, ...), compensés en grande partie par des réductions de crédits sur d'autres lignes budgétaires,
- Chapitre 012 : abondement du poste médecine du travail,
- Chapitre 65 : subventions exceptionnelles pour le sinistre lié aux feux de forêt dans l'Aude et la Société de gymnastique MDPA ainsi qu'un crédit pour équilibrer le budget Commissariat de Police.

Les crédits complémentaires de la section de fonctionnement proviennent principalement de remboursements de frais par des tiers et de l'encaissement de produits fiscaux liés à un rôle supplémentaire.

Pour les 2 sections, les dotations relatives au calcul des amortissements et provisions nécessitent des ajustements de crédits en écritures d'ordre.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve la décision modificative n° 1 du budget Ville.

MONSIEUR LE MAIRE indique qu'une réunion avec Citivia a eu lieu ce jour au sujet du commissariat, afin de présélectionner les architectes qui œuvreront à la rénovation. Il rappelle l'importance de conserver la Police Nationale à Wittenheim.

Il explique ensuite que la Ville a beaucoup de biens à entretenir mais qu'il est nécessaire de prioriser les investissements.

POINT 6 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU POTABLE SUBDELEGATION M2A

La décision modificative n°2 du budget Eau permet d'opérer la reprise au budget des résultats de clôture 2024 en fonctionnement et en investissement ainsi que des ajustements en dépenses et recettes. La décision modificative est équilibrée comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	5 514 €	5 514 €
INVESTISSEMENT	3 450 €	3 450 €
TOTAL	8 964 €	8 964 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve la décision modificative n° 2 du budget Eau potable subdélégation m2A.

POINT 7 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMISSARIAT DE POLICE

Pour faire suite à la délibération du 27 juin dernier, et malgré le budget joint au rapport et à la délibération, l'approbation formelle du budget est nécessaire.

Après sa présentation, le projet de Budget Primitif 2025 du Commissariat de police est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 000 €	62 000 €
Opérations réelles	42 000 €	62 000 €
Opérations d'ordre	20 000 €	- €
Section d'investissement	800 000 €	800 000 €
Opérations réelles	800 000 €	780 000 €
Opérations d'ordre	- €	20 000 €
Budget total	862 000 €	862 000 €

Le projet de budget prévoit principalement en section de fonctionnement les crédits pour les assurances multirisques et dommage-construction ainsi que l'étude thermique et les taxes liées au bâtiment. Les recettes proviennent principalement du budget Ville en subvention d'équilibre cette année et les loyers partiels correspondant à la période de création du budget.

Il prévoit également les crédits d'investissement pour financer les premiers acomptes d'avance de travaux en dépenses qui s'équilibrent par les subventions à recevoir en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif 2025 du Commissariat de police.

POINT 8 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2026 - EAU POTABLE SUBDELEGATION M2A

En date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouveau budget annexe M49 dédié au suivi des opérations portées au nom et pour le compte de m2A dans le cadre de la convention de délégation du service eau potable de Mulhouse Alsace Agglomération comme suit : Budget annexe M49 « Eau Potable » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il convient pour 2026 de voter le nouveau budget permettant de retracer les opérations réalisées dans le cadre de cette délégation pour le compte de la Régie Eau Potable m2A. Le projet de Budget Primitif 2026 Eau potable est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	63 300 €	63 300 €
Section d'investissement	653 000 €	653 000 €
<i>Dont Reports 2025</i>	<i>168 000 €</i>	<i>168 000 €</i>
Budget total	716 300 €	716 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2026 Eau potable subdélégation m2A.

POINT 9 - FINANCES COMMUNALES - DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2025 - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DE VENTE DU BOIS

Dans le cadre des délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire et selon la délibération du 5 juin 2020, le Maire peut : « fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 décembre 2024 a fixé l'évolution de certains tarifs 2025. Les droits et tarifs sont ensuite fixés par décision du Maire dans le cadre de sa délégation.

Cependant, il convient de créer un nouveau tarif de vente du bois. Il est en effet proposé aux particuliers d'acheter du bois débardé situé le long des chemins forestiers, évitant ainsi le débardage des lots en fonds de coupe. Des lots seront préparés par l'ONF puis feront l'objet d'une mise aux enchères à l'automne. La Ville fixera le prix de vente initial conformément aux prix du marché.

Il est à noter que la Ville procédera également à l'alignement du tarif de vente du stère de bois sur les tarifs du marché actuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- décide de créer des tarifs bois d'industrie en long (grumes de 10 à 12 m de bois de chauffage) en fonction des essences, exprimés en €/m3.

Monsieur WEISBECK annonce que l'Office National des Forêts (ONF) procédera le 20 novembre 2025 en Mairie à une vente de bois issu du parcours sportif. Désormais l'ONF stocke le bois mis en vente en périphérie de la forêt, ce qui est une facilitation aussi bien pour les acheteurs que pour les promeneurs.

POINT 10 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Afin de pérenniser certains postes, de tenir compte des mouvements de personnel et de la réussite aux examens professionnels de certains agents ainsi que du nombre d'inscriptions dans les disciplines enseignées au sein de l'école de musique et de danse de la Ville, il y a lieu de créer les postes ci-dessous et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

CREATION DE POSTES POUR LE BUDGET VILLE :**Filière administrative**

- ✓ Création d'1 poste de Responsable Administratif du Service Patrimoine Communal à Temps Complet dont les missions seront les suivantes :
- Assurer le suivi administratif et financier du service ;
- Élaborer et suivre le budget du service ;
- Gérer les demandes de subvention ;
- Encadrer l'équipe du pôle administratif du service.

L'exercice de ces fonctions exige une formation de niveau 5 ou 6 dans le domaine des finances publiques et/ou de l'administration, des connaissances des fonds de subventions ainsi que la maîtrise de la recherche de cofinancements.

Il s'agit d'un emploi ayant vocation à être occupé par un agent titulaire ; à défaut il pourra être pourvu par un recrutement contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie B si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon des grades du cadre d'emplois de rédacteur territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La Ville a lancé la procédure de recrutement par le biais d'une annonce auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin et sur son site internet.

Filière technique

- ✓ Création de 2 postes d'électricien bâtiments/éclairage public à Temps Complet dont les missions seront les suivantes :
- assurer des opérations de maintenance curative sur les installations électriques basse tension
- réaliser des opérations de maintenance préventive sur l'ensemble du patrimoine bâti
- réaliser des petites installations dans le cadre de rénovations ou de réaménagements d'installations électriques dans les bâtiments communaux
- assurer des opérations de maintenance préventive (remplacement de composants) et curative (dépannage et mise en sécurité) sur le réseau d'éclairage public et le réseau de signalisation routière lumineuse
- mettre en place et suivre le bon fonctionnement des illuminations de Noël
- mettre en œuvre des installations électriques dédiées aux cérémonies et manifestations événementielles organisées par la municipalité, en intérieur comme en extérieur.

L'exercice de ces fonctions exige un CAP, BEP ou BAC PRO en lien avec la maintenance électrique bâtiments ou réseaux exigé, la maîtrise des techniques de recherche de pannes et de la lecture des schémas électriques, des connaissances des réglementations électriques en vigueur.

Il s'agit d'emplois ayant vocation à être occupés par des agents titulaires ; à défaut ils pourront être pourvus par des recrutements contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie C si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- ✓ Création d'1 poste de plombier/sanitaire à Temps Complet dont les missions seront les suivantes :
- assurer la maintenance curative des équipements sanitaires des bâtiments communaux à la suite de signalement de dysfonctionnement
- assurer la maintenance préventive de ces mêmes équipements
- réaliser des travaux neufs dans le cadre de petites opérations d'aménagement dans les bâtiments communaux.

L'exercice de ces fonctions exige un CAP, BEP ou BAC PRO dans les métiers de la plomberie, du chauffage, de la maintenance des bâtiments ou une expérience significative dans ces domaines, la maîtrise des techniques de brasure, des connaissances des techniques de lecture de schémas et de plans et des différents types d'équipements et de matériels mis à disposition.

Il s'agit d'un emploi ayant vocation à être occupé par un agent titulaire ; à défaut il pourra être pourvu par un recrutement contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie C si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- ✓ Création de 4 postes d'agent d'entretien des bâtiments communaux à Temps Non Complet (1 poste à 74,67 %, 1 poste à 68,67 %, 1 poste à 60 % et 1 poste à 59,33 %) dont les missions seront les suivantes :
- nettoyer les locaux administratifs, techniques ou spécialisés
- trier et évacuer les déchets courants
- assurer un entretien plus poussé des locaux pendant les vacances scolaires
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- assurer le service des vins d'honneur organisés par la Ville dans le cadre de différents événements et manifestations.

L'exercice de ces fonctions exige des connaissances des techniques d'entretien et d'utilisation des produits, des connaissances et application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des connaissances des gestes et postures adaptés à ces fonctions.

Il s'agit d'emplois ayant vocation à être occupés par des agents titulaires ; à défaut ils pourront être pourvus par des recrutements contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie C si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TNC 67,33 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TNC 57,33 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 91,12 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 78,14 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique à TNC 74,67 %
- ✓ Création de 2 postes d'adjoint technique à TNC 61,33 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique à TNC 41,33 %

Filière culturelle

- ✓ Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 51,25%
- ✓ Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 26,25%
- ✓ Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 21,25%

Filière sportive

- ✓ Création d'1 poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié à Temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve les éléments susvisés ainsi que les états des effectifs des filières administrative, technique, culturelle et sportive du budget Ville retracés pages 296 à 299 ;
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus aux budget 2025 et suivants de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

ETAT DES EFFECTIFS - Filière administrative au 26 septembre 2025				
Budget Ville				
Cadre d'emplois - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 27/06/2025	Effectifs au 26/09/2025
ATTACHE TERRITORIAL				
Attaché Territorial Hors Classe	TC	100%	2	2
dont 1 détaché sur un emploi de DGS				
dont 1 détaché sur un emploi de DGSA				
Attaché principal	TC	100%	4	4
Attaché territorial	TC	100%	6	6
TOTAL CADRE D'EMPLOI			12	12
CHARGE DE MISSION - CONTRACTUEL				
Manager du commerce local - Cat A	TC	100%	1	1
Collaborateur de Cabinet - Cat A	TC	100%	1	1
Chef(fe) de projet territoire zéro chômeurs - Cat A	TC	100%	1	1
Contractuel urbanisme - Cat A	TC	100%	2	2
Responsable administratif du service patrimoine communal - Cat A	TC	100%	1	1
Responsable administratif du service patrimoine communal - Cat B	TC	100%	0	1
Coordonnateur/trice budgétaire et comptable - Cat B	TC	100%	1	1
Chargé de la participation citoyenne - Cat B	TC	100%	1	1
Chargé de la participation citoyenne - Cat A	TC	100%	1	1
Chargé de communication institutionnelle Cat A	TC	100%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			10	11
REDACTEUR				
Rédacteur Principal 1ère CI	TC	100%	3	3
Rédacteur Principal 2ème CI	TC	100%	4	4
Rédacteur	TC	100%	7	7
TOTAL CADRE D'EMPLOI			14	14
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	100%	10	10
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	100%	8	8
Adjoint administratif	TC	100%	22	22
TOTAL CADRE D'EMPLOI			40	40
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			76	77
NB/				
TC = Temps complet				
TNC = Temps non complet				

ETAT DES EFFECTIFS - Filière technique				
26 septembre 2025				
Cadre d'emplois - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs	Effectifs
			au 01/02/2025	au 26/09/2025
INGENIEUR TERRITORIAL				
Ingénieur hors classe	TC	100%	1	1
Ingénieur principal	TC	100%	1	1
Ingénieur	TC	100%	3	3
Ingénieur	TNC	40,00%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			6	6
TECHNICIENS				
Technicien Principal de 1ère classe	TC	100%	4	4
Technicien Principal de 2ème classe	TC	100%	4	4
Technicien	TC	100%	2	2
TOTAL CADRE D'EMPLOI			10	10
CHARGE DE MISSION - CONTRACTUEL				
Contractuel urbanisme - Catg A	TC	100%	1	1
Technicien bâtiment	TC	100%	1	1
Electricien bâtiments/éclairage public	TC	100%	0	2
Plombier sanitaire	TC	100%	0	1
Agent d'entretien des bâtiments communau	TNC	74,67%	0	1
Agent d'entretien des bâtiments communau	TNC	68,67%	0	1
Agent d'entretien des bâtiments communau	TNC	60,00%	0	1
Agent d'entretien des bâtiments communau	TNC	59,33%	0	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			2	9
AGENT DE MAITRISE				
Agent de maîtrise principal	TC	100%	6	6
Agent de maîtrise	TC	100%	13	13
TOTAL CADRE D'EMPLOI			19	19
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1ère cl			19	21
Postes à Temps Complet	TC	100%	16	16
Postes à Temps Non Complet	TNC	78,85%	1	1
	TNC	80,00%	1	1
	TNC	67,33%	0	1
	TNC	60,00%	1	1
	TNC	57,33%	0	1
Adjoint technique principal de 2ème cl			37	39
Postes à Temps Complet	TC	100%	21	21
Postes à Temps Non Complet	TNC	91,12%	0	1
	TNC	85,33%	1	1
	TNC	84,67%	1	1
	TNC	80,00%	2	2
	TNC	78,14%	0	1
	TNC	67,33%	1	1
	TNC	61,33%	2	2
	TNC	60,00%	7	7
	TNC	57,33%	1	1
	TNC	42,00%	1	1
Adjoint technique			64	68
Postes à Temps Complet	TC	100%	30	30
Postes à Temps Non Complet	TNC	91,12%	1	1
	TNC	90,67%	1	1
	TNC	84,67%	1	1
	TNC	80,00%	1	1
	TNC	78,85%	6	6
	TNC	78,14%	1	1
	TNC	75,00%	3	3
	TNC	74,67%	0	1
	TNC	68,67%	2	2
	TNC	67,33%	1	1
	TNC	66,00%	1	1
	TNC	61,33%	1	3
	TNC	60,00%	7	7
	TNC	59,33%	2	2
	TNC	58,00%	1	1
	TNC	42,00%	1	1
	TNC	41,33%	0	1
	TNC	38,66%	2	2
	TNC	28,85%	1	1
	TNC	24,00%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			120	128
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			157	172

ETAT DES EFFECTIFS - Filière culturelle au 26 septembre 2025				
Budget Ville				
Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 27/06/2025	Effectifs au 26/09/2025
Bibliothécaire territorial	TC	100%	1	1
Asst conservation patrimoine et bibliothèques ppal de 1ère cl.	TC	100%	0	0
Asst conservation patrimoine et bibliothèques ppal de 2ème cl.	TC	100%	1	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	100%	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère cl.	TC	100%	3	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème cl.	TC	100%	0	0
Adjoint du patrimoine	TC	100%	0	0
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl			7	7
Postes à Temps Complet	TC	100%	4	4
Postes à Temps Non Complet	TNC	70%	1	1
	TNC	17,5%	1	1
	TNC	15,0%	1	1
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème cl			1	1
Poste à temps complet	TC	100%	1	1
Assistant d'enseignement artistique			24	27
Poste à Temps Complet	TC	100%	1	1
Postes à Temps Non Complet	TNC	90%	1	1
	TNC	55%	1	1
	TNC	51,25%	0	1
	TNC	48,75%	1	1
	TNC	47,50%	2	2
	TNC	41,25%	1	1
	TNC	38,75%	1	1
	TNC	35%	1	1
	TNC	30%	2	2
	TNC	26,25%	0	1
	TNC	25%	1	1
	TNC	22,50%	3	3
	TNC	21,25%	0	1
	TNC	17,50%	1	1
	TNC	16,25%	1	1
	TNC	15%	2	2
	TNC	13,75%	1	1
	TNC	11,25%	1	1
	TNC	10%	2	2
	TNC	5%	1	1
TOTAL			38	41

ETAT DES EFFECTIFS - Filière sportive				
26 septembre 2025				
Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 01/02/2025	Effectifs au 26/09/2025
Conseiller des activités physiques et sportives	TC	100%	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe	TC	100%	1	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe	TC	100%	1	1
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	TC	100%	0	1
Opérateur des activités physiques et sportives	TC	100%	1	1
TOTAL			3	4

POINT 11 - PERSONNEL COMMUNAL - PRECISIONS RELATIVES A LA QUOTITE DE TRAVAIL DANS LE CADRE D'EMPLOIS TEMPORAIRES

La Commune se trouve régulièrement confrontée à des besoins de personnel saisonnier ou occasionnel pouvant être couverts par le recrutement d'agents non titulaires à temps complet et à temps non complet.

Ces recrutements sont autorisés par la délibération n°7 du 29 septembre 2011. Toutefois, cette délibération ne précise pas la quotité de travail. A la demande de la Trésorerie et afin de régulariser les situations d'agents, il y a lieu de préciser le temps de travail comme suit :

- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 68,67%, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 56,86%, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
- ✓ 1 poste d'électricien sur le grade d'adjoint technique territorial à Temps Complet pour la période du 23 février au 22 août 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 74,67% pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 94% pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, en raison d'un accroissement d'activité,
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 74,67% pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 janvier 2026, en raison d'un accroissement d'activité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

VU le Code Général de la Fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- décide d'établir les emplois temporaires d'électricien à temps complet et d'agent d'entretien des bâtiments communaux à temps non complet selon les modalités susvisées, au titre d'un besoin saisonnier d'activité ;
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au Budget 2025 et suivants de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires aux recrutements sur ces emplois.

POINT 12 - SOLIDARITE AVEC L'AUDE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE

Des incendies dévastateurs ont frappé le massif des Corbières dans l'Aude au mois d'août, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Grâce à l'action exemplaire et salutaire des services de secours, les incendies ont pu être maîtrisés, laissant derrière eux une population meurtrie et un bilan matériel lourd (plus de 17 000 hectares détruits).

Face à ce drame, un appel a été lancé par l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de l'Aude (AMA), afin de soutenir les communes sinistrées des Corbières.

Un fonds de solidarité a ainsi été ouvert pour recueillir les contributions des collectivités, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées, centralisées par l'AMA, seront redistribuées de manière équitable en fonction des besoins exprimés par les communes concernées.

Sensible à cet évènement dramatique, la Ville de Wittenheim souhaite concourir à cette aide par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de l'Aude. Ces crédits sont inscrits dans la Décision Modificative n°1 de l'année 2025 (budget social – imputation 65748 420).

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Maires de l'Aude compte "Solidarité communes - incendie août 2025" pour venir en aide aux communes sinistrées ;
- décide de prévoir l'inscription des crédits en Décision Modificative n°1 de l'année 2025.

POINT 13 - AFFAIRES FONCIERES - MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE ENTRE LA POSTE ET LA VILLE

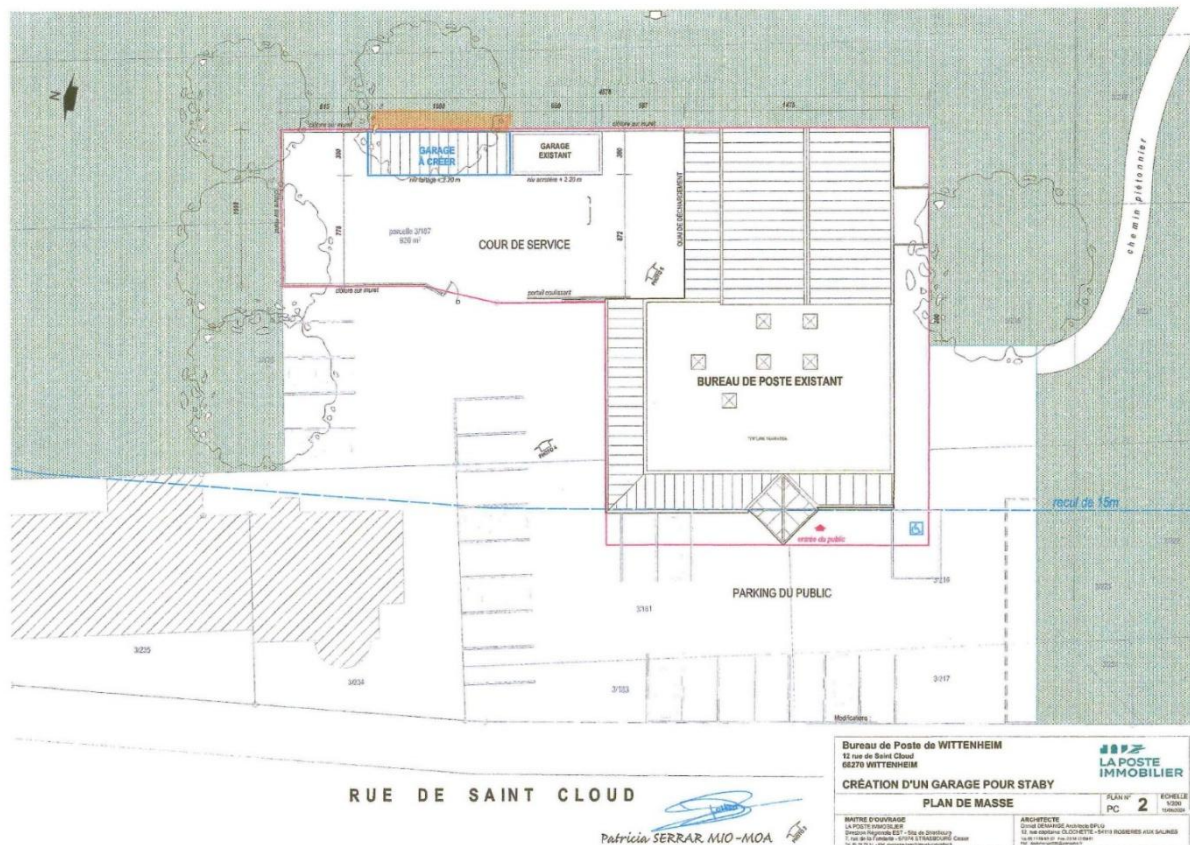
La Poste de Wittenheim souhaite construire un petit hangar à l'arrière de ses locaux, afin d'y stationner les scooters affectés à la distribution du courrier. L'emplacement proposé se situe sur le terrain appartenant à la Poste, parcelle 187 section 3 selon plan ci-annexé, en limite de propriété avec la parcelle communale 214 section 3.

Le bâtiment sera adossé au terrain communal sur une longueur de 10 m, avec une hauteur totale de 2,20 m et une largeur de 3 m. Le règlement du plan local d'urbanisme autorise ce projet, sous réserve de mise en place d'une servitude de cour commune.

Les frais, droits et émoluments en seront supportés par la SCI Tertiaire, gestionnaire des biens immobiliers de la Poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- autorise la mise en place de la servitude de cour commune susmentionnée ;
- note que la rédaction de l'acte sera confiée au notaire de la Poste ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette opération.



POINT 14 - LOGEMENT COMMUNAL – RENONCIATION A DES RECETTES POUR UN LOGEMENT SITUE 10 RUE DE LA CAPUCINE

Madame [REDACTED], locataire du logement communal sis 10 rue de la Capucine, indexé n° 15 au répertoire des bâtiments communaux, a signalé début janvier avoir des problèmes de canalisation dans son appartement.

Des travaux ont été engagés par le service Patrimoine et une entreprise a été missionnée pour procéder au remplacement des conduites défectueuses. Les travaux étant conséquents, plusieurs mois se sont écoulés jusqu'à l'achèvement complet du chantier.

Ce chantier a entraîné d'importants désagréments à la locataire et sa famille durant cette période. Le préjudice a été estimé à 7 383,96 €. Ce montant correspond à 9 loyers et une réduction de 148,32 € sur le 10^{ème} loyer. Toutefois, le paiement des charges locatives reste dû.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve l'exonération du paiement des loyers du logement mentionné ci-dessus, à hauteur de 7 383,96 €,
- approuve l'annulation totale des titres de recettes émis de mars à novembre 2025 et la réduction du titre de décembre d'un montant de 148,32 €,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

POINT 15 - RENOVATION DU CHEVALEMENT THEODORE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

La Commune de Wittenheim s'est engagée dans une démarche d'envergure sur la préservation de la mémoire minière. A travers ce passé minier, le ban communal de Wittenheim a en effet compté trois carreaux miniers remarquables :

- la mine Théodore et ses puits Théodore et Prince Eugène
- la mine Fernand et ses puits Fernand Est et Fernand Ouest
- la mine Anna et ses puits Anna Est et Anna Ouest

Dans ce contexte de préservation du patrimoine minier, la Commune a engagé sur le carreau Théodore un programme de restauration du chevalement Théodore, ouvrage en acier de 64 mètres de haut particulièrement remarquable de l'architecture minière de l'époque.

En 2007, l'ouvrage a déjà fait l'objet d'une importante opération de déconstruction (appendices bâtis adossés au chevalement, datant de l'exploitation minière du site) puis, une fois dégagé et libre d'accès dans son intégralité, des travaux de renforcement structurel puis de sablage-grenailage et de remise en peinture de l'ensemble de l'ossature métallique ont été effectués.

Néanmoins, le travail de corrosion du sel s'est poursuivi, affaiblissant certaines parties de l'ouvrage et dégradant fortement les peintures mises en œuvre en 2007. Au regard de l'évolution de l'état général du chevalement, celui-ci a fait l'objet de plusieurs diagnostics (stabilité de l'ouvrage, nature et qualité des aciers).

Sur la base de ces diagnostics, la Commune a donc décidé de lancer une opération de travaux de rénovation qui vise à renforcer les parties du chevalement le nécessitant, à traiter les zones corrodées et à remettre en peinture l'ensemble de l'ossature de l'ouvrage.

A cet effet, le cabinet BADER de Riedisheim, maître d'œuvre pour l'opération, a estimé le coût des travaux à 928 600 € HT. L'opération fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

Ville de Wittenheim :	553 590 €	(59,6%)
Etat (DRAC) :	185 720 €	(20,0%)
Collectivité européenne d'Alsace :	92 860 €	(10,0%)
Région Grand Est :	46 430 €	(5,0%)
Mécénat :	25 000 €	(2,7%)
Appel aux dons (F. du Patrimoine) :	<u>25 000 €</u>	(2,7%)
Total travaux :	928 600 € HT	

Les crédits sont inscrits aux budgets 2025 et suivants.

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, ainsi que de lancer les procédures nécessaires à la dévolution des marchés publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation du Chevalement Théodore.

MONSIEUR LE MAIRE confirme que l'opération avance et que les travaux de rénovation seront engagés dès le printemps 2026. Il rappelle qu'en 2002 il a sauvé le Chevalement qui était visé par un arrêté de démolition et qu'il a ensuite trouvé des partenaires pour engager des travaux de rénovation. Le Chevalement restauré a ainsi été inauguré en 2007 en présence de Monsieur Adrien ZELLER qui était alors Président du Conseil Régional.

Monsieur PARRA indique que certains commandants de bord d'avions signalent la présence du Chevalement lorsqu'ils passent au-dessus.

Monsieur WEISBECK explique que le village des Vosges de 200 habitants dans lequel vit un de ses fils a réussi à collecter 17 000 € pour restaurer l'église. Ainsi, il imagine qu'à Wittenheim il y aurait moyen de faire beaucoup mieux au vu de toutes les personnes passionnées par le sujet de la mine.

Monsieur PARRA rappelle l'opération de collecte à venir organisée par la Fondation du Patrimoine.

**DEPART DE MADAME ANNE-ALEXANDRA ROMANIEW, CONSEILLERE MUNICIPALE
DELEGUEE**

POINT 16 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE-BARBE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

L'église catholique Sainte-Barbe, construite en 1928-1929 et classée à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1993, présente les particularités d'un élément patrimonial de tout premier ordre tant par son histoire et son architecture que par les œuvres picturales du peintre français George DESVALLIERES et de ses élèves (AMBROSELLI et ISORNI) qui se retrouvent dans la nef de l'édifice.

Cet élément de patrimoine nécessite une action de restauration tant sur le clos et couvert que sur les peintures intérieures. En effet, la présence localisée de traces d'humidité dans les murs est venue ponctuellement endommager ces œuvres de grande qualité.

Dans ce contexte, la Ville de Wittenheim a fait procéder à un inventaire complet de l'état sanitaire et structurel du bâtiment, à un diagnostic technique des peintures classées puis, sur la base d'un programme technique détaillé chiffré, a désigné un maître d'œuvre pour ces travaux de restauration, à savoir le cabinet Richard DUPLAT, architecte du Patrimoine.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 1 544 389 € HT. Exécutée en trois phases de 2026 à 2028, l'opération fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel travaux retracé page 305.

Les crédits seront inscrits aux budgets 2026 et suivants.

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, ainsi que de lancer les procédures nécessaires à la dévolution des marchés publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'église Sainte-Barbe.

MONSIEUR LE MAIRE précise que la restauration du Chevalement et la création du lieu muséal étaient prévues au programme municipal tandis que la rénovation nécessaire de l'église Sainte-Barbe s'est greffée aux investissements prévus. Il signale également que l'architecte Richard DUPLAT est reconnu nationally et qu'il a notamment eu en charge les travaux de restauration de la cathédrale d'Amiens.

Il évoque ensuite les Journées du Patrimoine durant lesquelles le public a pu visiter l'atelier du facteur d'orgues, l'église Sainte-Barbe et le terroir Fernand.



Septembre 2025

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE-BARBE

Coût total travaux HT : 1 544 389 €

Plan de financement détaillé prévisionnel du projet

Coût prévisionnel du projet	Tranche ferme 2026		Tranche optionnelle 1 2027		Tranche optionnelle 2 2028	
	Montant HT	% du montant HT	Montant HT	% du montant HT	Montant HT	% du montant HT
Coût prévisionnel du projet	507 283 € HT		498 730 € HT		538 376 € HT	
Répartition du financement						
Autofinancement (sous-total)						
Fonds propres	170 137 €	33,5%	167 082 €	33,5%	189 798 €	35,2%
Emprunts						
Mécénat	9 000 €	1,8%	8 000 €	1,6%	8 000 €	1,5%
Autres : Appel aux dons	9 000 €	1,8%	8 000 €	1,6%	8 000 €	1,5%
Aides publiques (sous-total)	319 146 €	62,9%	315 648 €	63,3%	332 578 €	61,8%
Union européenne						
Etat / DRAC	202 913 €	40,0%	199 942 €	40,1%	215 350 €	40,0%
Région	16 233 €	3,2%	15 980 €	3,2%	17 228 €	3,20%
Département / CEA	100 000 €	19,7%	99 746 €	20,0%	100 000 €	18,57%
EPCI						
Commune						
Autres						

2026 Tranche ferme : restauration des extérieurs (clocher et nef)
 2027 Tranche optionnelle 1 : restauration des extérieurs (chevet et bas-côtés)

POINT 17 - RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE CITIVIA - INFORMATION

Conformément à l'article L.1532-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société CITIVIA, dont le statut est celui d'une Société Publique Locale (SPL), a remis son rapport d'activité 2024 à l'ensemble de ses actionnaires. Ce document retrace les actions et les opérations mobilières, immobilières ou financières réalisées au cours de l'année, les comptes annuels, les perspectives et les évolutions de la société.

Les compétences de CITIVIA SPL & SEM englobent des opérations d'aménagement, construction, réhabilitation, exploitation, gestion immobilière et de parcs de stationnement. Le groupe est outillé pour prendre en charge des missions souvent complexes, à enjeux multiples, à l'échelle de quartiers comme de bâtiments. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ses interventions a lieu dans le tissu urbain existant.

En 2024, l'effectif de CITIVIA SPL & SEM est composé de 43 collaborateurs. Son siège social est installé au 24 rue Carl Hack à Mulhouse.

CITIVIA SPL compte en 2024 29 actionnaires publics répartis comme suit : la Ville de Mulhouse (42%) Mulhouse Alsace Agglomération (34%) la Région Grand Est (14%) la Collectivité européenne d'Alsace (5%) et d'autres actionnaires publics (5%).

La Commune de Wittenheim est actionnaire minoritaire car elle possède 186 actions sur les 15 783 existantes (soit en valeur financière : 1,18 %)

- Capital social CITIVIA SPL : 3,8 m€
- Dettes d'emprunts bancaires : 34,4 m€

CITIVIA SEM compte 3 actionnaires publics et 7 privés répartis comme suit : Collectivité européenne d'Alsace (37%) Mulhouse Alsace Agglomération (20%), Ville de Mulhouse (20%), Banque des Territoires (11%), Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (7%), Crédit Agricole Alsace Vosges (4%) et d'autres actionnaires privés (1%).

- Capital social CITIVIA SEM : 3,1 m€
- Dettes d'emprunts bancaires : 0.9 m€

Pour le compte des collectivités membres, CITIVIA SPL a réalisé et poursuivi courant 2024 de nombreuses opérations en collaboration avec CITIVIA SEM, dont le mandat de maîtrise d'ouvrage pour le futur lieu muséal de Wittenheim.

Activités et résultats 2024 :

- 30 donneurs d'ordre,
- 34,2 m€ de travaux engagés,
- 1 949 K€ d'actes de vente signés,
- 2 749 K€ de promesses de vente signées,
- 81 entreprises locataires et 27 106 m² loués,
- 232 003 usagers ont fréquenté les parkings gérés par CITIVIA.

Les principales opérations (en cours et à venir) sont reprises ci-dessous, à savoir :

AMENAGEMENT

Le renouvellement urbain du quartier des Coteaux : Le projet global sur 47 hectares prévoit l'aménagement d'espaces publics, la création d'un grand équipement public social et culturel. Plusieurs ensembles de logements sociaux et copropriétés, soit environ 1000 logements, seront démolis et environ 500 nouveaux construits.

Poursuite des travaux des 2 groupes scolaires : Claire Roman & Simone Veil.

Poursuite des aménagements autour de la gare de Mulhouse : A l'Ouest, la création des voiries très végétales a démarré en juin 2024 permettant d'infiltrer 100% des eaux pluviales et de gérer un évènement pluvieux d'une occurrence centennale. Les voiries d'Est en Ouest, le pont d'Altkirch, le parc de stationnement en ouvrage, les immeubles de bureaux et la tour d'habitation Elitthis sont reconfigurés pour libérer des parcelles à bâtir et accueillir les flux automobiles. Le quartier d'affaires côté Est sera livré en 2025, son développement va désormais se poursuivre dans la partie Ouest de la ZAC où la réalisation des voiries et autres espaces publics ainsi que l'ouverture du nouveau parc de stationnement de 550 places verront le jour en 2027. Face à la gare, des pontons pour relier bassin de plaisance, square et musée.

DMC : un projet d'aménagement précisé, avec notamment la refonte de l'espace public.

2 nouvelles études pré-opérationnelles : Un ancien projet de concession de la ZAC résidentielle Feldélé (7 ha) à Illfurth reprogrammé pour mieux répondre à la demande et la reconversion du lycée Charles de Gaulle à Pulversheim, un site de 5 hectares qui permettra de valoriser un bâtiment historique (1931) et une forêt.

Secteur Drouot : Création d'un nouveau Drouot avec la création d'un quartier sur 5 ha et la reconversion de l'externat désaffecté du collège St-Exupéry au moyen d'une rénovation avec extension.

HABITAT & EQUIPEMENTS PUBLICS

La restructuration du lycée Ettore Bugatti : Le projet répond à tous les objectifs de performance énergétique et de haute qualité environnementale visés tant en ce qui concerne les constructions neuves que les bâtiments rénovés ainsi que les aménagements extérieurs. Les bâtiments neufs seront à énergie positive et les rénovations permettront de faire baisser de 60% la consommation énergétique.

Restructuration d'un site extrahospitalier, rattaché à l'hôpital de Rouffach pour permettre une meilleure prise en charge de la population visée avec la démolition-reconstruction d'un bâtiment et la rénovation principalement énergétique d'une ancienne maison de maître ainsi que le réaménagement complet des espaces extérieurs (centre psychothérapeutique du quai d'Isly à Mulhouse).

Réalisation d'un lieu muséal à Wittenheim : Haut lieu d'extraction de la potasse alsacienne, la commune a imaginé un concept muséal ambitieux. Une exposition dans un bâtiment à réhabiliter et un parcours extérieur à travers la cité proposeront une lecture à dominante sociale de l'histoire minière. Mandat de maîtrise d'ouvrage signé mi 2024.

Restructuration extension de la salle des fêtes de Blotzheim : La commune projette la densification d'une emprise en partie occupée par le Palais Beaubourg (salle des fêtes et gymnase), complétée de bâtiments neufs pour accueillir une programmation ludique et sportive élargie.

RENOUVELLEMENT DE QUARTIERS ANCIENS (Péricentre – Mulhouse)

Restaurations immobilières concernant 23 immeubles à Mulhouse Fonderie et 19 immeubles à Mulhouse Franklin-Briand et Vauban-Neppert.

Aménagements d'espaces publics : Futur lieu de rencontre central du quartier, la place Kléber sera étendue en parvis jusqu'aux immeubles qui la bordent au nord.

Rénovation énergétique des logements : CITIVIA poursuit une activité soutenue dans ce domaine et a fait aboutir 90 dossiers de travaux dès 2024. Plus de 100 logements neufs en production dans les ZAC Fonderie, Rives de la Doller à Lutterbach et Gare à Mulhouse ont vu le jour.

La Tour Elithis en bonne voie : Une tour de 16 étages qui proposera 64 logements en location ainsi que des commerces et bureaux au RDC et 1^{er} étage. Cette tour de haute qualité environnementale, dite « à énergie positive », doit être livrée en septembre 2025.

STATIONNEMENT

Pour la création du parc de stationnement à Mulhouse Fonderie, CITIVIA s'appuie sur un bâtiment de ton brique et préconise un parc en silo dans lequel les vélos voire d'autres usages de l'espace viendront favoriser une combinaison des modes de déplacement.

Une activité soutenue, puisqu'après le parking Fonderie viendra le futur parking P3 de la gare TGV et l'extension en silo du parc de stationnement Porte-Haute.

Pour les parcs existants, il s'agit de se conformer aux nouvelles réglementations relatives aux stations de recharges électriques ou aux ombrières photovoltaïques.

La liste des actions réalisées en 2024 et prévues pour les années suivantes n'est pas exhaustive. Le compte-rendu détaillé de la dernière Assemblée Générale peut être consulté à la Direction du Patrimoine communal ainsi que le rapport d'activité dans son intégralité.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d'activité 2024 de CIVITIA.

MONSIEUR LE MAIRE explique que CIVITIA gère deux chantiers pour la Ville, le commissariat de police et le lieu muséal qui avancent bien.

Concernant le lieu muséal, il indique que le Cabinet d'architecture sélectionné est CRUPI de Colmar. L'inauguration est prévue d'ici 2028 car pour ce site patrimonial les travaux devront être soumis préalablement à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur PARRA signale également que le bâtiment devra faire l'objet d'une remise aux normes techniques.

POINT 18 - RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT "TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE" - SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE - INFORMATION

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat « Territoire d'Énergie Alsace » a transmis son rapport d'activité synthétisé ci-après.

A. VIE DU SYNDICAT – EVOLUTIONS INTERVENUES

L'effectif du Syndicat a été renforcé par le recrutement d'un agent chargé de mission transition, ainsi que par une assistante administrative. Le Syndicat a enregistré un départ au poste d'économiste de flux.

Ainsi, 9 agents à temps complet constituent l'équipe au service des collectivités membres, tandis que le recrutement d'un nouvel économiste de flux a été ouvert.

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois.

B. INFOS ET ACTUALITES

En 2024, Territoire d'Énergie Alsace a décidé d'élargir sa Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) aux communes, aux membres du Comité syndical, aux parlementaires et aux agents des collectivités pour créer un véritable événement autour de l'énergie sur son territoire. La réunion annuelle de la CCPE, sous ce nouveau format, s'est tenue mercredi 9 octobre 2024, à l'Espace Odysselec, sur le site de la Centrale de Fessenheim. Consacré à l'électricité, le thème de cette réunion était « *Post Fessenheim et réseaux de distribution* ».

Comme chaque année, les élus ont pu participer à des conférences, des tables rondes et des ateliers dans le cadre du salon de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR), qui s'est tenu au Parc des expositions de Mulhouse. Les services de Territoire d'Énergie Alsace étaient présents afin de rencontrer les élus des collectivités membres et les partenaires.

Le dispositif d'aide Happy Gaz a été lancé par TEA et GRDF en octobre 2023 et s'est achevé le 31 décembre 2024. Les particuliers, les collectivités comme les très petites entreprises pouvaient bénéficier d'un soutien financier à la conversion vers une solution de chauffage gaz performante, avec un bonus pour la souscription à un contrat de fourniture Gaz Vert. Cette opération qui visait à limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la facture énergétique des usagers, et soutenir le tissu économique local a été un franc succès. En effet, les aides allouées pour financer les conversions/changements de chaudières ont représenté 4 750 000 euros d'investissements sur le territoire. Au total, tous ces travaux vont permettre d'éviter l'émission de 900 tonnes de CO₂ par an.

Suite au succès d'Happy Gaz en 2024, TEA et GRDF ont décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 ces aides à la conversion, avec un nouveau dispositif à partir de janvier 2025 : Happy Gaz Vert.

Enfin en 2024, Territoire d'Énergie d'Alsace a décidé de s'associer à Alter Alsace Énergies pour favoriser le déploiement d'un logiciel de suivi des consommations de fluides et son financement.

C. FINANCEMENT DU SYNDICAT

Budget - Finances

En section de fonctionnement, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de 2 042 272 €. Le Syndicat a perçu 15 309 992 € de recettes pour 13 267 720 € de dépenses.

Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 est de 3 546 933 €.

Les missions du Syndicat sont intégralement financées par les concessionnaires grâce à 3 redevances :

- « R1 électricité »,
- « R1 gaz »,
- « R2 investissement » versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les communes et communautés membres et par le Syndicat sur ses fonds propres.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 4 369 984 € et les dépenses à 5 590 175 euros. Ces dernières correspondent aux travaux d'enfouissement des réseaux et aux subventions pour l'éclairage public pour l'essentiel.

Budget – Compétence

Dans le cadre de la gestion de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), le Comité syndical a décidé de reverser 99% du produit de la taxe selon un versement semestriel aux communes ayant délibéré en ce sens.

Au titre de la rénovation de l'éclairage public, l'aide financière du Syndicat s'élève à 1 900 033 € pour 116 dossiers traités sur l'année 2024.

Depuis 2020, le Comité syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un montant total de 6 714 398 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication de cette synthèse du rapport d'activité 2024 du Syndicat « Territoire d'Énergie Alsace », lequel est envoyé de manière dématérialisée aux Élus et peut être consulté dans son intégralité au service Patrimoine Communal.

POINT 19 - RENTREE SCOLAIRE 2025-2026 - INFORMATION

L'année scolaire 2025/2026 a débuté le lundi 1^{er} septembre 2025 et se terminera le vendredi 3 juillet 2026.

I. Effectifs en classes élémentaires et maternelles

La situation des écoles de Wittenheim se présente ainsi :

Pour les classes élémentaires :

Cette année, 990 enfants sont accueillis contre 1020 au cours de l'année scolaire 2024/2025 (unité d'intégration scolaire comprise).

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Raymond Bastian accueille 12 enfants cette année, soit un de plus que l'année précédente.

A noter, l'ouverture de la 7^{ème} classe de l'école élémentaire Sainte-Barbe.

Pour les classes maternelles :

523 enfants ont été accueillis à la rentrée contre 539 l'année précédente.

Aucune ouverture ni fermeture de classe n'ont eu lieu cette année en maternelle, 23 classes sont donc conservées.

Le tableau des effectifs des écoles élémentaires et maternelles est retracé page 311.

II. Point sur les mouvements de personnel de direction

Madame Magalie BAUER, Directrice de l'école maternelle Fernand-Anna ayant obtenu un poste à l'Inspection de l'Éducation Nationale en tant que conseillère pédagogique, est remplacée par Madame Laetitia SOLINAS.

Cette dernière est déchargée totalement car elle occupe également le poste de direction de l'école élémentaire Fernand-Anna, Monsieur Didier VISCONT succédant à Monsieur Pierrick SEIGNEURIN pour les écoles Marie CURIE et Célestin FREINET.

III. Effectifs Accueil du matin

Pour rappel, toutes les écoles de Wittenheim bénéficient d'un accueil du matin. Ce dernier est encadré par les ATSEM de 7h50 à 8h15 pour les maternelles et 8h20 pour les élémentaires.

Cette année, 123 enfants sont inscrits soit un total de 8,13 % des élèves scolarisés à Wittenheim.

Les effectifs sont en légère baisse (- 4 élèves) et sont encore amenés à évoluer avec les inscriptions en cours d'année.

IV. Effectifs du périscolaire

Les cinq groupes scolaires de Wittenheim disposent chacun d'un accueil périscolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, la compétence en la matière relevant de m2A. Quatre sites sont en gestion directe, le site périscolaire Fernand-Anna étant quant à lui en gestion déléguée à la MJC.

Les tableaux retracés pages 312 à 313 font état du taux de prise en charge des élèves par école.

La baisse globale des effectifs cette année a permis de satisfaire plus de famille quant à cet accueil, notamment sur le temps de midi.

Le site périscolaire du groupe scolaire La Fontaine-Curie-Freinet n'a en attente cette année que des enfants dont les parents ne travaillent pas alors qu'il était habituellement le plus en tension.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ces informations.

ANNEXE : DETAIL DES EFFECTIFS SCOLAIRES PAR ECOLE

ECOLES	CLASSES		EFFECTIFS		MOYENNE PAR CLASSE	
	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
MATERNELLES						
La Fontaine	7	7	163	149	23,29	21,29
<i>Bilingues</i>			70	57		
<i>Monolingues</i>			93	92		
La Forêt	5	5	109	120	21,80	24,00
Sainte-Barbe	4	4	98	89	24,50	22,25
Fernand-Anna	3	3	83	77	27,67	25,67
Jeune-Bois	4	4	86	88	21,50	22,00
TOTAUX	23	23	539	523	23,43	22,74
ELEMENTAIRES						
Freinet/Curie	13	13	310	295	23,85	22,69
<i>Bilingues</i>			121	120		
<i>Monolingues</i>			189	175		
Louis Pasteur	10	10	211	205	21,10	20,50
Sainte-Barbe	6	7	151	164	25,17	23,43
Fernand-Anna	7	7	168	153	24,00	21,86
Raymond Bastian*	7	7	169	161	24,14	23,00
classe spéciale (ULIS)*	1	1	11	12	11,00	12,00
TOTAUX	44	45	1020	990	23,47 (sans ULIS)	22,23 (sans ULIS)

TOTAUX MAT. ET ELEM.	67	68	1559	1513	23,27 avec ULIS	22,25 avec ULIS
					23,45 sans ULIS	22,40 sans ULIS

ANNEXE : DETAIL DES INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DU MATIN PAR ECOLE

Écoles	Nb d'enfants		Pourcentage / nombre d'élèves	
	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
maternelle La Fontaine	10	12	6,13 %	8,05 %
maternelle La Forêt	8	9	7,34%	7,50%
maternelle Sainte-Barbe	15	18	15,31%	20,22%
maternelle Fernand-Anna	10	10	12,05%	12,99%
maternelle Jeune-Bois	15	11	17,44%	12,50%
Total maternelles	58	60	10,76%	11,47%

élémentaire Curie-Freinet	28	28	9,03%	9,49%
élémentaire Louis Pasteur	1	4	0,47%	1,95%
élémentaire Sainte-Barbe	17	14	11,26%	8,54%
élémentaire Fernand-Anna	11	10	6,55%	6,54%
élémentaire Raymond Bastian	12	7	7,10%	4,35%
Total élémentaires	69	63	6,76%	6,36%

TOTAUX	127	123	8,15%	8,13%
---------------	-----	-----	-------	-------

ANNEXE : DETAIL DES INSCRIPTIONS AU PERISCOLAIRE PAR ECOLE

- EN GESTION DIRECTE PAR M2A

Écoles	Année scolaire 2024/2025				Année scolaire 2025/2026			
	Enfants scolarisés	Enfants inscrits	%		Enfants scolarisés	Enfants inscrits	%	
maternelle La Fontaine	163	50	31%	33%	149	48	32%	34%
élémentaire Curie-Freinet	310	106	34%		295	102	35%	
maternelle Sainte-Barbe	98	44	45%	49%	89	41	46%	50%
élémentaire Sainte-Barbe	151	79	52%		164	86	52%	
maternelle La Forêt	109	25	23%	20%	120	31	26%	19%
élémentaire Louis Pasteur	211	38	18%		205	32	16%	
maternelle Jeune-Bois	86	35	41%	39%	88	35	40%	36%
élémentaire Raymond Bastian	180	69	38%		173	60	35%	
Sous-Total Maternelles	456	154	34%		446	155	35%	
Sous-Total Élémentaires	852	292	34%		837	280	33%	
Total Général	1308	446	34%		1283	435	34%	

- EN GESTION DELEGUEE PAR LA MJC

Écoles	Année scolaire 2024/2025 (MJC)				Année scolaire 2025/2026 (MJC)			
	Enfants scolarisés	Enfants inscrits	%		Enfants scolarisés	Enfants inscrits	%	
maternelle Fernand-Anna	83	35	42%	43%	77	38	49%	45%
élémentaire Fernand-Anna	168	72	43%		153	66	43%	
Total Général	251	107	43%		230	104	45%	

- TOTAL GENERAL

Écoles	Année scolaire 2024/2025				Année scolaire 2025/2026			
	Enfants scolarisés	Enfants inscrits	%		Enfants scolarisés	Enfants inscrits	%	
Total Général	1559	553	35%		1513	539	36%	

Madame SAUNUS signale avoir rencontré Monsieur BARTHELEMY, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, pour évoquer la baisse des effectifs dans les écoles de Wittenheim en raison d'une baisse de la natalité en France.

Elle tient également à relever la qualité des relations de travail avec Madame BARLEON, l'Inspectrice de l'Education Nationale, qui apporte un réel soutien à la Ville.

MONSIEUR LE MAIRE en ce qui concerne le nouveau périscolaire Curie-Freinet-La Fontaine annonce que l'architecte a été choisi. Il se réjouit de ce projet porté par m2A représentant un coût de 2,5 millions d'euros et tient à remercier le Président Monsieur Fabian JORDAN ainsi que la Vice-Présidente Madame Josiane MEHLEN.

Par ailleurs, il considère que la place disponible derrière l'école Célestin Freinet est une opportunité et amènera certainement une réflexion quant à l'aménagement global du groupe scolaire.

POINT 20 - SOCIETE DE GYMNASTIQUE DES MDP A - AVENANT FINANCIER 2025/2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions, avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Par délibération du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et la Société de Gymnastique des MDP A pour une durée de quatre ans.

Il y a lieu de la compléter par un avenant financier numéro 2 qui précise les subventions versées au titre de l'exercice budgétaire 2025, pour compléter la subvention initiale votée au Budget Primitif, afin de faire face à des dépenses imprévues liées à des mouvements de personnels.

Messieurs RICHERT et LOIBL ne prennent part ni au débat, ni au vote en raison de leur implication dans l'association et sortent de la salle.

De plus, en raison de la procuration donnée par Madame Chantal RUBINO à Monsieur Philippe RICHERT, il convient également que cette dernière ne prenne pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier retracé pages 314 à 316,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit avenant.

AVENANT FINANCIER 2025/2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE MDP A

Entre la **Commune de WITTENHEIM**, sise Place des Malgré-Nous, 68270 WITTENHEIM, représentée par Monsieur Antoine HOMÉ, Maire, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2025,

D'une part, et

L'association « Société de Gymnastique MDP A Wittenheim », dont le siège est fixé à la salle « Charles Keller », rue de la Première Armée Française, 68270 WITTENHEIM, représentée par Monsieur Maurice LOIBL, son Président dûment mandaté, n° SIREN 423811165,

Dénommée ci-après « la Société de Gymnastique MDP A »,

D'autre part,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001, précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations),

VU la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal de la Ville de Wittenheim approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2022-2025,

VU la demande de subvention présentée par la Société de Gymnastique MDPA au titre de l'année 2025,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de compléter la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Wittenheim et la Société de Gymnastique MDPA, en précisant les subventions apportées par la Commune au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Article 1^{er} – Montant des subventions

Après instruction de la demande de financement formulée par la Société de Gymnastique MDPA, la Commune de Wittenheim a inscrit en Décision Modificative n°1 du budget Ville la subvention suivante :

Imputation budgétaire 65748 30 (gérée par le service culturel et sportif)

Objet	Montant inscrit en DM1
Fonctionnement	6 000 €
Total	6 000 €

soit un total de **36 000 €** (trente-six mille euros) (30 000 € attribués lors de l'avenant financier n°2025/1 et 6 000 € lors de l'avenant financier n° 2025/2) représentant 18% du budget prévisionnel 2025 de l'association, estimé à 199 500 €.

Article 2 – Modification de la convention

Toute modification intervenant en 2025 fera l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Wittenheim en trois exemplaires, le

Pour la Commune de Wittenheim
L'Adjoint au Maire Délégué,

Hechame KAIDI

Pour la Société de Gymnastique
MDPA Wittenheim
Le Président,

Maurice LOIBL

POINT 21 - TRANSITION ECOLOGIQUE - PROJET INTERCOMMUNAL DE RESEAU DE CHALEUR URBAIN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « MULHOUSE CENTRE AGGLOMERATION »

Mulhouse Alsace Agglomération s'est vue confier la compétence « Conception, réalisation et exploitation de réseaux de chauffage urbain par gaz, biomasse et géothermie et de centrales de production d'énergie renouvelable d'intérêt communautaire » par ses communes membres.

L'intérêt communautaire est défini par délibération 27C du Conseil d'Agglomération du 16 janvier 2017, modifié par délibération n°628C du Conseil d'agglomération du 17 décembre 2018 et n°943C du Conseil d'agglomération du 30 janvier 2023. Sont d'intérêt communautaire :

- le réseau de chaleur de l'Illberg,
- le réseau de chaleur de Rixheim,
- le réseau de chaleur de Rixheim – Riedisheim – Illzach – Mulhouse,
- le réseau de chaleur « Centre agglomération ».

En 2020, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée dans la refonte de son schéma directeur des réseaux de chaleur, avec comme objectif notamment d'étendre le réseau de distribution grâce aux énergies renouvelables et de récupération, permettant ainsi de décarboner le territoire.

La poursuite du développement des réseaux de chaleur a nécessité de préciser l'intérêt communautaire par l'introduction de critères. C'est ainsi que le Conseil d'Agglomération du 24 mars 2025 a délibéré pour reconnaître d'intérêt communautaire tout réseau qui atteint :

- une quantité de chaleur vendue de 6 GWh/an, par commune, par branche de réseau ou par réseau reliant plusieurs communes, ou
- une densité énergétique de 1,35 MWh/ml/an (correspondant à 1,5 MWh/ml/an, valeur ADEME avec - 10% pour la précision des données d'étude).

Mulhouse Alsace Agglomération est donc aujourd'hui compétente pour créer et exploiter (directement ou de manière externalisée) tout réseau de chaleur répondant à l'un de ces critères.

Au-delà de cette définition de l'intérêt communautaire, la réalisation d'un réseau répondant à l'un ou l'autre des critères ci-dessus sera conditionnée par les résultats d'études de faisabilité technique, juridique et financière.

S'agissant de la Commune de Wittenheim, les études préalables menées par m2A montrent qu'elle pourrait être desservie par le nouveau réseau de chaleur dénommé « Mulhouse Centre Agglomération » alimenté par la chaleur fatale de récupération des activités industrielles de la bande rhénane.

Afin de réaliser ce réseau, le Conseil d'Agglomération du 24 mars dernier a délibéré pour permettre le lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP). S'en est suivi au printemps le lancement de la consultation dans sa phase candidature et aujourd'hui se profile la phase offre.

La Commune de Wittenheim fait partie des sept qui ont été retenues et intégrées dans le périmètre de cette nouvelle DSP. A terme, ce sont près de 150 GWh de chaleur fatale qui seront distribués par ce réseau, permettant d'alimenter jusqu'à 50 000 équivalents habitants.

La réalisation et l'exploitation de ce réseau permettent aujourd'hui d'envisager son déploiement progressif à travers les communes concernées entre 2028 et 2032.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- émet un avis favorable à la desserte de la Commune par le nouveau réseau de chaleur « Mulhouse Centre Agglomération » développé par Mulhouse Alsace Agglomération ;
- décide de s'inscrire sur le long terme dans un esprit de facilitation et de coopération, tout au long de la procédure de consultation puis lors de la réalisation du réseau de chaleur, dans les échanges nécessaires à la concrétisation de ce projet emblématique de décarbonation du territoire.

MONSIEUR LE MAIRE explique que dans les premières esquisses du projet il était prévu de desservir essentiellement Mulhouse centre. Néanmoins, les études ont prouvé que la forte densité de population de Wittenheim et Kingersheim justifiait un raccordement. Ainsi, toute l'énergie actuellement perdue qui est dégagée par les industries de la bande rhénane sera récupérée.

Il se réjouit de travailler avec la ville de Kingersheim sur ce très beau projet.

POINT 22 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - NOMINATION ET MODALITES DE REMUNERATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DES AGENTS RECENSEURS

La prochaine enquête de recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026.

Ces dernières années, 70% de la population recensée a répondu par internet, l'INSEE souhaitant privilégier ce mode de réponse simple et économe. Les réponses sur des questionnaires papier restent néanmoins possibles pour les personnes ne pouvant pas utiliser la collecte électronique.

Pour Wittenheim, deux agents recenseurs seront chargés, sous la responsabilité du coordinateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE, de procéder aux enquêtes de recensement sur la Commune.

Madame DENIS Marie-Blanche s'est portée volontaire pour assurer la tâche de coordinateur communal et d'agent recenseur. Madame DIDIERJEAN Stéphanie assurera également la tâche d'agent recenseur.

Cette activité sera assurée en dehors du temps de travail effectué à la Ville.

Les frais occasionnés par cette campagne de recensement seront pris en charge par l'État qui versera une dotation forfaitaire pour 2026 permettant de couvrir les frais de rémunération du coordinateur communal et des agents recenseurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- désigne Madame DENIS Marie-Blanche (Rédacteur principal de 2^{ème} classe) coordinateur communal du recensement ;
- désigne Madame DENIS Marie-Blanche (Rédacteur principal de 2^{ème} classe) et Madame DIDIERJEAN Stéphanie (Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe) agents recenseurs ;
- décide de répartir la rémunération forfaitaire brute des deux agents à 60 % de la dotation de l'État à l'agent assurant les rôles de coordinateur communal et d'agent recenseur et à 40% pour l'agent assurant la tâche d'agent recenseur ;
- décide de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2026 de la Ville sur le compte 64111.

POINT 23 - DIVERS

POINT 23 A – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 21 novembre 2025 à 17 h 30.

POINT 23 B – MANIFESTATIONS A VENIR

Monsieur RICHERT annonce les manifestations à venir :

- 26, 27 et 28 septembre 2025 : Journées Italiennes – Halle au Coton

Il remercie Madame ROMANIEW, Monsieur STRATI et les services de la Ville qui ont contribué à cette programmation diversifiée.

- 3 octobre 2025 : Forum de l'Emploi – Espace Léo Lagrange de 9 h à 12 h

- 3 octobre 2025 : Restitution des animations du Cinéma sur l'année 2024/2025 et du film réalisé par les jeunes du CSC CoRéal en partenariat avec la Ville - Cinéma Gérard PHILIPPE à 20 h

- 4 et 5 Octobre 2025 : Spectacle de Flamenco de la MJC de Wittenheim à la Salle Grasseger à Wittelsheim.

- 6 et 7 octobre 2025 : Bus M'ta santé – Unité mobile de prévention et de dépistage - Parking du Super U

- 7 octobre 2025 : Thé dansant - Léo Lagrange

- 11 octobre 2025 : Cérémonie de jumelage à March

- 12 octobre 2025 : Cérémonie de jumelage avec la Ville de March à Wittenheim – Espace Roger Zimmermann
- 12 octobre 2025 : Eglise Sainte-Barbe - Concert de chants marins par les Tinoniers de Thann à 17 h
- 17 octobre 2025 : Fête de l’Amitié – Salle Albert Camus
- 19 octobre 2025 : Fête du Potiron – Parc du Rabbargala
- 19 octobre 2025 : Concert des petits chanteurs de Guewenheim à l’église Sainte-Barbe à 17 h
- 25 et 26 octobre 2025 : Exposition Photos du Club Pose longue au Mille-Club Jeune-Bois
- 4 novembre 2025 : Thé dansant – Léo Lagrange
- 11 novembre 2025 : Cérémonie de l’Armistice 1914-1918 – Mairie à 11 h
- 22 novembre 2025 : Marché de Noël de l’EHPAD Les Vosges
- 22 et 23 novembre 2025 : Marché de Noël Caritas – Halle au Coton
- 29 et 30 novembre 2025 : Marché de Noël Mille-Club
- 30 novembre 2025 : Messe patronale – Eglise Sainte-Barbe à 10 h
- 2 décembre 2025 : Thé dansant – Léo Lagrange
- 5, 6 et 7 décembre 2025 : Marché de Noël de la Ville – Parvis de la Mairie
- 7 décembre 2025 : Fête de Noël des Enfants de Wittenheim – Espace L. Lagrange
- 12 décembre 2025 : Fête de Noël des Seniors – Espace L. Lagrange
- 13 décembre 2025 : Conte musical de Noël – Ecole de Musique/Médiathèque à 10 h
- 14 décembre 2025 : Grand Concert de Noël - Eglise Sainte-Barbe à 17 h
- 24 décembre 2025 : Messe de Noël – Espace L. Lagrange

MONSIEUR LE MAIRE relève que la Ville de Wittenheim est très active et vivante.

POINT 23 C – ADULTES RELAIS

MONSIEUR LE MAIRE indique qu’avec Madame LUTOLF-CAMORALI ils ont rencontré le Sous-Préfet de Mulhouse Monsieur Julien LE GOFF lors d’une réunion de travail en présence également du Maire de Kingersheim, Monsieur Laurent RICHE. Il a été décidé conjointement avec la Ville de Kingersheim de recruter grâce au soutien financier de l’Etat quatre médiateurs.

Il précise que les postes seront portés par la Ville de Wittenheim géographiquement concernée par le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et que cette mutualisation est d'autant plus judicieuse que les deux communes font partie de la même circonscription concernant la Police Nationale.

MONSIEUR LE MAIRE indique que l'Etat prendra en charge 80% du coût de ce financement et que les communes de Kingersheim et Wittenheim assumeront 10% chacune. Il se réjouit de cette collaboration avec Kingersheim qui permettra d'avoir une présence sur le terrain à des horaires décalés.

POINT 23 D – OCTOBRE ROSE

Monsieur FLAMAND souligne l'importance d'Octobre rose qui permet de sensibiliser au dépistage du cancer du sein afin de faire reculer la maladie.

POINT 23 E – FOLIE FLORE

MONSIEUR LE MAIRE indique que cette année la manifestation Folie Flore s'est délocalisée dans les villes. Il tient à souligner le travail effectué par les services techniques qui ont réalisé un magnifique aménagement sur le thème des « Villes Ariane » à la place Thiers.

Il se dit satisfait de la progression du fleurissement à Wittenheim et se réjouit déjà de voir les belles décorations de Noël.

Monsieur PARRA tient également à féliciter et à remercier les équipes du CTM qui ont imaginé et conçu ce bel espace.

Pour conclure, MONSIEUR LE MAIRE invite l'Assemblée à se retrouver à la 23^{ème} édition des Journées Italiennes.

Il clôt la séance en souhaitant une belle soirée à tous.

Fin de séance : 20 h

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM
- SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025 -**

Présents : M. Antoine HOMÉ, Maire - Mme Ginette RENCK, M. Philippe RICHERT, Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, M. Joseph WEISBECK, Mme Christiane Rose KIRY, M. Pierre PARRA, Mme Alexandra SAUNUS, M. Hechame KAIDI, Mme Ouidane ANOU, Adjoints au Maire - Mme Rebecca SPADI-VOEGTLER, M. Joseph RUBRECHT, Mme Naoual BRITSCHU, M. Philippe FLAMAND, Mme Anne-Alexandra ROMANIEW (jusqu'au point 15), Mme Sonia ZIMMERMANN, M. Christian ROTH, M. Norbert REINDERS, M. Annunziato STRATI, M. Maurice LOIBL, Mme Martine DELERS, Mme Sylvie MURINO, M. Stephan FREY, Mme Clélia GUENIN, M. François ROTH, Mme Ghislaine BUESSLER.

Ont donné procuration : Mme Anne-Alexandra ROMANIEW (à partir du point 16) à M. Antoine HOMÉ, Mme Chantal RUBINO à M. Philippe RICHERT, Mme Corine SIMON à Mme Ghislaine BUESSLER.

Excusés : M. Christophe BLANK, Mme Anne-Alexandra ROMANIEW (à partir du point 16), Mme Chantal RUBINO, Mme Corine SIMON.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : le Maire Monsieur Antoine HOMÉ

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2025
3. Communications diverses
4. Mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire - Information
5. Finances Communales - Décision modificative n°1 - Budget Ville
6. Finances Communales - Décision modificative n°2 - Budget Eau potable subdélégation m2A
7. Finances Communales - Budget Primitif 2025 - Commissariat de police
8. Finances communales - Budget Primitif 2026 - Eau potable subdélégation m2A
9. Finances communales - Droits et tarifs municipaux 2025 - Création de nouveaux tarifs de vente du bois
10. Personnel communal - Modification de l'état des effectifs
11. Personnel communal - Précisions relatives à la quotité de travail dans le cadre d'emplois temporaires

Rapporteur : la 1^{ère} Adjointe au Maire Madame Ginette RENCK

12. Solidarité avec l'Aude - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de l'Aude

Rapporteur : l'Adjoint au Maire Monsieur Joseph WEISBECK

13. Affaires foncières - Mise en place d'une servitude de cour commune entre la Poste et la Ville
14. Logement communal – Renonciation à des recettes pour un logement situé 10 rue de la Capucine

Rapporteur : l'Adjoint au Maire Monsieur Pierre PARRA

15. Rénovation du Chevalement Théodore - Plan de financement prévisionnel des travaux
16. Restauration de l'église Sainte-Barbe - Plan de financement prévisionnel des travaux
17. Rapport d'activité 2024 de CITIVIA - Information
18. Rapport d'activité 2024 du Syndicat "Territoire d'Énergie Alsace" - Service public de l'électricité - Information

Rapporteur : l'Adjointe au Maire Madame Alexandra SAUNUS

19. Rentrée scolaire 2025-2026 - Information

Rapporteur : l'Adjoint au Maire Monsieur Hechame KAIDI

20. Société de gymnastique des MDPA - Avenant financier 2025/2 à la convention pluriannuelle d'objectifs

Rapporteur : la Conseillère Municipale Déléguée Madame Rebecca SPADI-VOEGLER

21. Transition écologique - Projet intercommunal de réseau de chaleur urbain - Délégation de Service Public « Mulhouse Centre Agglomération »

Rapporteur : le Conseiller Municipal Délégué Monsieur Philippe FLAMAND

22. Recensement de la Population - Nomination et modalités de rémunération du coordinateur communal et des agents recenseurs

23. DIVERS.

- 23 A – Date du prochain Conseil Municipal
- 23 B – Manifestations à venir
- 23 C – Adultes relais
- 23 D – Octobre rose
- 23 E – Folie Flore

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Laurence FAYE

LE MAIRE
Antoine HOMÉ